

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

TRAVAUX DE RESTAURATION SUR LA COURTINE SUD DU CHATEAU DES ROHAN

Date de convocation du Conseil Municipal

30 octobre 2008

Date d'affichage : 30 octobre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mme RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mmes DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. JARNO à Mme DORE-LUCAS
M. LE BOTLAN à M. LE DORZE
Mme PEDRONO à Mme DONATO-LEHUEDE
Mme ROUILLARD à M. PERESSE
M. DERRIEN à Mme LE STRAT

TRAVAUX DE RESTAURATION SUR LA COURTINE SUD DU CHATEAU DES ROHAN

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

La courtine sud du Château des Rohan présente des désordres structurels : affaissement du pignon ouest donnant sur la courtine, déversement du parement intérieur vers la cour .

Suite aux sondages manuels réalisés en 2005 qui n'avaient pas permis de trouver les causes de ces désordres, la Ville de Pontivy et la DRAC avaient convenu de faire réaliser par Madame de Ponthaud, architecte en chef des monuments historiques une étude préalable à restauration. Cette étude a été remise à la Ville de Pontivy en juillet 2008. Elle préconise pour le traitement du pignon ouest la pose d'une poutre encastrée, la restauration du mur intérieur de la courtine et le rehaussement de son parapet d'environ 20 cm.

Le montant prévisionnel hors taxes des travaux s'élève à 79 431,44 euros
Ces travaux peuvent être subventionnés de la façon suivante :

- DRAC (25%)
- Conseil Général (30%)
- Conseil Régional (20 %)
- Ville de Pontivy (25 %)

Nous vous proposons :

- d'accepter la réalisation des travaux
- d'autoriser le maire à solliciter auprès de l'Etat, du Département, de la Région, et de tout organisme concerné des subventions pour le financement de cette opération

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 6 novembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH